



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Dispositif de communication, éducation, sensibilisation et participation
(CESP) sur les zones humides

2012 – 2014



CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

(Ramsar, Iran, 1971)

SOMMAIRE

1	Les attendus du dispositif de CESP au titre de la convention Ramsar	3
2	Stratégie de CESP Zones Humides.....	4
3	Pilotage et mise en œuvre.....	8
4	Plan d'action 2012-2014	10

La convention internationale de Ramsar sur les zones humides incite ses parties contractantes à se doter d'un dispositif dit de CESP au service de la préservation des zones humides :

- **C pour « communication »** : elle couvre l'échange d'informations. Elle repose sur l'établissement d'un dialogue entre les secteurs et les parties prenantes et permet de mieux faire comprendre les questions à l'étude tout en soutenant la planification et les mesures qui favorisent l'environnement.
- **E pour « éducation »** : elle développe la prise de conscience, précise les valeurs, crée un intérêt pour l'environnement et permet une montée en compétences pour agir en faveur de l'environnement. Au sens de la convention Ramsar, l'éducation est prise au sens large et inclut la formation (initiale et continue).
- **S pour « sensibilisation »** : elle est le premier pas vers la compréhension et le développement d'un intérêt, nécessaire pour aider les gens à prendre conscience d'un enjeu et pour faire de cet enjeu une partie intégrante du discours public.
- **P pour « participation »** : elle permet le partage de différentes connaissances dans le processus d'éducation. Ces connaissances renforcent les capacités des acteurs et leur donnent les moyens d'assumer leurs responsabilités et de prendre des mesures propres à générer des changements en faveur de l'environnement. Elle vise à la fois la responsabilisation du public et le développement de partenariats.

Ce dispositif a été élaboré dans le cadre du groupe national pour les zones humides mis en place en 2008 par le ministère chargé de l'écologie.

Il constitue un des engagements du plan national d'action pour les zones humides, lancé le 1er février 2010 par le ministère.

Il vise à contribuer à améliorer la préservation et la gestion durable des zones humides en renforçant l'organisation des efforts des services de l'Etat, des établissements publics et des différentes parties prenantes.

Il contribue à la mise en œuvre de la SNB et notamment de ses orientations stratégiques A : Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité et F : Développer, partager et valoriser les connaissances.

Etabli pour une durée de 3 ans, le document qui suit présente tout d'abord les attendus d'un dispositif de CESP au sens de la convention de Ramsar et détaille ensuite une stratégie, l'organisation de son pilotage et de sa mise en œuvre et enfin un plan d'action.

1 Les attendus du dispositif de CESP au titre de la convention Ramsar

Ce type de dispositif, que l'on retrouve dans l'application d'autres conventions internationales dans le domaine de l'environnement (climat, biodiversité), est défini comme un élément central pour la formulation et la mise en oeuvre des politiques menées.

Les dispositifs de CESP, dans leur acception internationale, ont donc vocation à aller au-delà de la simple déclinaison de plans de communication ou de formation. Ils visent à créer un effet d'entraînement auprès de l'ensemble de la société (acteurs publics et socioprofessionnels, société civile) par tous les moyens à disposition.

Eléments constitutifs d'un dispositif de CESP		Facteurs de succès
Contenu	Communication/ Sensibilisation	Existence de messages clairs et partagés (définis au niveau national et relayés au niveau local)
		Déploiement d'actions de sensibilisation et de supports diversifiés et adaptés
		Différenciation des publics et bonne couverture des différentes cibles
	Education/ Formation	Couverture des besoins en matière de professionnalisation des acteurs
		Lisibilité de l'offre de formation professionnelle
		Attractivité de l'offre de formation (état de la demande)
		Intégration des enjeux dans les programmes d'enseignement scolaires et supérieurs
	Participation	Existence d'actions partenariales (public-public ; public-privé ; société civile ; populations)
		Concertation sur les projets
Organisation	Existence d'une vision et de principes partagés qui fédèrent les acteurs	
	Répartition claire des rôles entre les acteurs de la CESP	
	Complémentarité des actions menées par les différents acteurs de la CESP	
	Moyens adaptés aux objectifs poursuivis	
	Transversalité de l'approche, pour une CESP au service de l'ensemble des objectifs de la politique "Zones Humides »	
	La CESP « Zones humides » s'appuie sur d'autres plans que le PNZH, y compris sur d'autres politiques que les politiques environnementales	
Effets	Reconnaissance de l'efficacité des processus de CESP à tous les niveaux	
	Mobilisation accrues des réseaux	
	Transfert de connaissances et partage de l'information au sein des réseaux	

2 Stratégie de CESP Zones Humides

La stratégie se donne pour objectif de créer un effet d'entraînement auprès de l'ensemble de la société en faveur de la protection des zones humides. Elle s'organise selon 3 axes de la manière suivante :

Axes	1. Des acteurs publics exemplaires	2. Des citoyens convaincus et moteurs de l'intérêt de préserver les zones humides	3. Des acteurs socioprofessionnels responsabilisés et valorisés
Sous-objectifs	1.1 Des élus en capacité d'agir pour la préservation des zones humides	2.1 Des vecteurs de promotion et de valorisation des zones humides confortés et développés (tourisme, culture, etc.)	3.1 Des communautés professionnelles accompagnées (urbanistes, agriculteurs, carriers, forestiers etc.)
	1.2 Un portage national fort au service des initiatives territoriales	2.2 Une sensibilisation renforcée des citoyens	3.2 Des relais à organiser avec les communautés de loisirs
	1.3 Des administrations mobilisées et outillées		

L'axe 1, intitulé « Des acteurs publics exemplaires », vise à intégrer la protection des zones humides dans l'ensemble des politiques publiques concernées.

L'axe 2, intitulé « Des citoyens convaincus et moteurs de l'intérêt de préserver les zones humides », porte sur la valorisation des zones humides auprès du grand public.

L'axe 3, intitulé « Des usagers responsabilisés et valorisés », cible les communautés professionnelles et de loisirs qui ont un lien direct avec les zones humides et doivent adapter leurs pratiques à la préservation de ces dernières.

Axe 1 : Des acteurs publics exemplaires

1.1 Des élus en capacité d'agir pour la préservation des zones humides

Les élus sont au premier rang des acteurs capables à la fois de sensibiliser les citoyens et d'agir concrètement pour la protection des zones humides. Ils sont une cible prioritaire de la stratégie de CESP zones humides.

Dans un contexte où les élus sont fortement sollicités sur les sujets environnementaux, il ne s'agit pas de déployer des actions de CESP zones humides qui viendraient s'empiler sur d'autres. L'angle d'approche choisi est de donner de la visibilité au sujet des zones humides au sein d'autres stratégies de mobilisation des élus.

Pour la période des trois ans, l'objectif est que le dispositif CESP zones humides à destination des élus s'appuie sur les vecteurs existants (par exemple Journée mondiale des Zones humides, trame verte et bleue, sites Ramsar...), principalement avec l'angle de la valorisation des services écosystémiques rendus par ces milieux et en lien particulier avec les EPTB, les PNR et les associations nationales d'élus.

1.2 Un portage national fort pour favoriser l'émergence d'initiatives territoriales

La communication, la sensibilisation et la formation sur les zones humides doivent s'appuyer sur des stratégies, plans et programmes qui dépassent le champ du Plan national Zones Humides : Stratégie Nationale de Développement Durable, Stratégies nationales et régionales pour la Biodiversité, orientations nationales pour les Contrats de Projet Etat Région, contractualisations avec les établissements publics tels que l'ONEMA ou l'ONCFS, Programme de développement rural hexagonal (cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), les SDAGE, les Programmes des agences de l'eau, etc.

D'un point de vue institutionnel, cela signifie que le sujet doit être traité au sein de la Direction Eau et Biodiversité du MEDDTL, mais également en dehors de cette dernière : la coordination au sein du MEDDTL et inter ministérielle est fondamentale pour un enjeu aussi transversal que celui des zones humides. Tous les relais gouvernementaux potentiels de la CESP zones humides doivent être mobilisés.

Par ailleurs, la qualité et l'affirmation du portage national constituent des leviers clés de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, de par la visibilité et la lisibilité que peut offrir une coordination de niveau national. Le dispositif national de CESP doit donc s'appuyer sur un portage national fort, à même de contribuer à faciliter et multiplier les initiatives prises à tous les niveaux (national, régional, départemental ou local).

A ce titre, la mise en réseau, au niveau territorial, des réseaux représentés au GNZH – collectivités, décideurs, aménageurs du territoire, acteurs socioprofessionnels, gestionnaires d'espaces naturels protégés de zone humide et associations de protection de la nature - est un objectif clé, qui relève à la fois du développement d'un centre de ressources adapté aux différents publics (diffusion des connaissances et des pratiques) et de la mise en place d'un dispositif d'animation territoriale de la CESP zones humides.

1.3 Des administrations publiques renforcées dans leur rôle

La montée en compétences de l'Etat et des collectivités locales sur le sujet des zones humides est un élément indispensable pour assurer l'exemplarité de l'action publique auprès des autres acteurs de la société. La valorisation et l'amélioration en continu de l'offre de formation à destination des agents de l'Etat et des établissements publics, ainsi que des agents des collectivités locales, est donc un objectif clé de la stratégie de CESP, à lier avec les enjeux de sensibilisation des élus également (cf. 1.1.).

Les grands domaines concernés sont: la planification, l'aménagement et l'urbanisme, au sein des collectivités locales notamment, mais également des services déconcentrés de l'Etat, et le contrôle des atteintes aux milieux au sein des établissements publics et services déconcentrés de l'Etat en charge des missions de police de l'environnement.

Axe 2 : Des citoyens convaincus et moteurs de l'intérêt de préserver les zones humides

2.1 Des vecteurs de promotion et de valorisation des zones humides confortés et développés (tourisme, culture, ...)

La mobilisation des politiques de valorisation des patrimoines et des terroirs au service de la promotion des zones humides est un levier important pour changer la perception des zones humides auprès du grand public.

Les zones humides sont des lieux remarquables dont le potentiel patrimonial et touristique doit être porté à la connaissance des acteurs du tourisme. La découverte de ces milieux naturels attire déjà un certain nombre de passionnés de nature, pour lesquels une offre intégrée peut être davantage développée et rendue visible : il s'agit de donner aux touristes les clés pour visiter les zones humides en France (localisation des zones humides, offre d'hébergement à proximité, centres d'information sur la nature, observatoires, offre d'animations, etc.).

Ce développement ne doit à l'évidence pas se faire au détriment de la protection des zones humides. Il doit être accompagné par les autorités publiques, par l'information, le conseil et le contrôle, pour éviter toute atteinte aux milieux.

En découlent également des enjeux de formation, à la fois pour les propriétaires fonciers agriculteurs, forestiers, collectivités à même de développer une offre, et pour les Offices de tourisme et syndicats d'initiatives, afin qu'ils s'approprient les problématiques liées aux zones humides. Le lien doit ici être fait avec le développement plus large de la formation dans le domaine du tourisme vert, de la biodiversité et des milieux vis-à-vis de ces publics.

2.2 Une meilleure lisibilité et visibilité des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) menées sur le sujet des zones humides

L'un des vecteurs primordiaux de valorisation des actions d'EEDD sur le sujet des zones humides est certainement la Journée Mondiale sur les Zones Humides, mais il est indispensable également de soutenir et valoriser ces initiatives tout au long de l'année.

On cherchera à renforcer le succès et la visibilité des actions de CESP relatives aux zones humides

- par la mobilisation accrue des têtes de réseaux représentées au GNZH ;
- par la mise en place d'un dispositif de coordination des initiatives en matière de communication événementielle pour la Journée mondiale ;
- par des relations entre les acteurs de la préservation des zones humides et les médias nationaux,
- en renforçant et développant, au niveau territorial, des synergies et complémentarités d'actions entre les réseaux des gestionnaires de milieux protégés, acteurs de la préservation des zones humides et les réseaux d'acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) de ces territoires.

Il s'agit, dans le cadre du renforcement des échanges entre ces réseaux d'acteurs, de valoriser les expériences de terrain et les actions concertées déjà existantes, de faciliter leur développement dans les territoires et la mise en œuvre d'autres initiatives concourant aux objectifs de la stratégie de CESP zones humides.

Cette valorisation pouvant en outre prendre appui sur des échanges croisés, au niveau national, entre le Groupe National des Zones Humides (GNZH) et l'Espace National de Concertation pour l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Axe 3 : Des acteurs socioprofessionnels responsabilisés et valorisés

3.1 Des milieux socioprofessionnels accompagnés dans leur mise en responsabilité vis-à-vis de la préservation des zones humides (agriculteurs, forestiers, carriers, urbanistes, etc.)

Les exigences croissantes vis-à-vis des communautés professionnelles concernant le respect des équilibres naturels, en particulier de la préservation des zones humides, doivent être adossées à des plans d'actions volontaires en matière d'information, de sensibilisation et d'accompagnement, en particulier sur la réglementation applicable et les orientations de gestion de milieux.

Ils doivent également être soutenus dans leurs efforts et pouvoir nouer des partenariats utiles au déploiement de leurs actions de CESP. Les leviers à privilégier pour favoriser une telle dynamique sont notamment leur implication au sein du GNZH au niveau national et le renforcement de leurs relations dans ce domaine au niveau territorial avec les acteurs publics en charge des politiques environnementales (Agences de l'eau, EPTB, etc.) et l'enseignement professionnel notamment agricole.

3.2 Des relais à organiser avec les communautés de loisirs (chasse, pêche, nature)

Les efforts déployés par les têtes de réseaux des fédérations de chasseurs et de pêcheurs pour sensibiliser leurs adhérents à l'enjeu d'adapter leurs comportements à la protection des zones humides peuvent contribuer à la généralisation de bonnes pratiques partout en France. De nouveaux relais peuvent également être trouvés auprès des associations de promotion des loisirs de nature.

Les cadres de partenariats existants entre le MEDDTL et les grandes fédérations et associations nationales doivent permettre de mieux suivre la déclinaison des politiques d'information, de sensibilisation et de formation aux différents niveaux territoriaux, afin d'en valoriser les résultats et de soutenir une prise en compte homogène de l'ensemble des territoires.

3 Pilotage et mise en œuvre

La **Direction de l'eau et de la biodiversité du MEDDTL** est chargée du pilotage général du dispositif de CESP et est le garant de sa mise en œuvre : elle assure le portage national de la politique zones humides et veille à la coordination interministérielle sur le sujet. Le dispositif de CESP est organisé en deux niveaux : national et territorial.

3.1 Niveau national

Le niveau national assure trois fonctions :

1. Pilotage général de la CESP et animation du réseau

Cette fonction consiste à :

- Cadrer, piloter et évaluer la stratégie nationale de CESP,
- Assurer une coordination interministérielle sur les zones humides.

Cette fonction est assurée par la **Direction de l'eau et de la biodiversité correspondant gouvernemental pour la CESP** avec l'appui du **GNZH**.

2. Animation grand public sur le sujet des zones humides

Cette fonction consiste à :

- Diffuser une publication régulière sur le sujet (au moins semestrielle),
- Coordonner la communication événementielle et les relations presse sur les zones humides, notamment pour la mise en valeur la Journée Mondiale sur les Zones Humides.

Cette fonction est assurée par la DEB en partenariat avec **une association, correspondant non gouvernemental pour la CESP**, qui sera désignée par le Ministère chargé de l'écologie pour une durée de 3 ans.

3. Centre de ressources

Le centre de ressource vise à :

- Informer, sensibiliser et mettre à disposition les connaissances sur les zones humides auprès des porteurs d'actions ou de projet concourant à la politique de préservation des zones humides,
- Mettre en lumière l'évolution tendancielle des zones humides sur le territoire français : identifier, mesurer, formaliser, publier,
- Coordonner, adapter et rendre facilement accessible les formations sur les zones humides.

Il est animé par les organismes suivants :

- **L'Onema** chargé de :
 - L'animation collective du Portail national sur les zones humides pour mettre en valeur ces milieux, les actions menées et les acteurs impliqués dans leur reconnaissance et leur préservation (témoignages, retours d'expériences, animations pour la journée mondiale des zones humides, documents techniques et réglementaires ...) ainsi que la prise en compte de cette thématique dans le portail « les documents techniques sur l'eau » et dans le site web Carteau (panorama des acteurs de la recherche sur l'eau et les milieux aquatiques).
 - L'animation de la recherche sur l'eau et les milieux aquatiques,
 - La coordination d'un réseau de pôles relais thématiques sur les principaux types de zones humides ayant pour but de :
 - Réunir, analyser et rendre facilement disponibles des connaissances fiables sur les zones humides,
 - Informer, sensibiliser et animer les acteurs concernés par la gestion des zones humides,

- Produire ponctuellement des références techniques opérationnelles mobilisables par les maîtres d'ouvrages.
- Un **organisme à définir**, maître d'ouvrage délégué pour
 - La gestion d'un observatoire national des zones humides
- Un **correspondant formation** à définir ayant pour mission de:
 - Assurer une veille et une information sur les formations disponibles,
 - Susciter l'adaptation de l'offre de formation.

3.2 Niveau territorial

Le niveau territorial assure deux fonctions :

1. Animation professionnelle et technique au niveau du bassin

Les objectifs sont de :

- Favoriser la professionnalisation des acteurs de terrain impliqués dans la gestion des zones humides en animant des ateliers à leur destination (information sur les sources d'informations existantes sur le sujet des zones humides, présentation de bonnes pratiques, partage d'expérience).
- Susciter l'innovation et la production locale (par exemple à travers des appels à projet pour susciter la mise en place d'actions pilotes, notamment pour la Journée Mondiale sur les Zones Humides, en lien avec la mission de l'association chargée de l'animation grand public).
- Interpeller les acteurs nationaux : valoriser les expériences de terrain et organiser les retours d'expérience.

Cette fonction est assurée par les **Agences de l'eau**, qui s'appuient autant que de besoin sur des structures déjà engagées sur le sujet (Pôles relais, cellules d'assistance techniques, réseaux associatifs, etc.) en leur apportant un financement.

2. Renforcement des échanges à l'échelon des sous-bassins

Il s'agit, par le renforcement des relations entre acteurs, de :

- Faire vivre les réseaux locaux (partage des pratiques et outils),
- Développer des synergies et complémentarités entre les réseaux d'acteurs de la préservation des zones humides et les réseaux d'éducation à l'environnement et au développement durable pour des actions concertées dans les territoires
- Recenser les besoins au niveau des territoires et les faire remonter auprès du GNZH.

Selon les territoires et avec l'appui financier des Agences de l'eau, cette fonction est assurée par les structures porteuses des SAGE, par les EPTB, par les Pôles Relais ou par tout acteur mobilisé sur le sujet et volontaire pour animer les échanges (Parc naturel régional par exemple).

4 Plan d'action 2012-2014

Les actions présentées ci-dessous répondent de manière spécifique ou transversale aux objectifs de la stratégie. La durée du plan d'action est de 3 ans (2012-2014).

Les actions suivantes ont pour but de finaliser la structuration du dispositif de CESP et devraient être finalisées dans un délai d'un an :

- Action 1 Mettre en place un suivi évaluation de la stratégie de CESP
- Action 2 Conforter le réseau des Pôles relais
- Action 3 Mettre en place un observatoire national sur les zones humides
- Action 4 Etablir les modalités de conduite de la mission d'animation grand public menée en partenariat avec une association
- Action 5 Renforcer la sensibilisation des élus
- Action 6 Organiser l'animation territoriale des réseaux et la mise en synergie des actions entre acteurs de la préservation des zones humides et acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable
- Action 7 Organiser et développer la formation sur les zones humides

Les actions suivantes visent à une amélioration permanente de l'action des acteurs :

- Action 8 Veiller à une coordination interministérielle efficace pour une prise en compte adéquate du sujet des zones humides dans l'ensemble des stratégies concernées
- Action 9 Améliorer de manière partenariale l'accessibilité du portail national pour les zones humides et enrichir/consolider son contenu
- Action 10 Affirmer l'importance du sujet des zones humides dans les concertations animées par les structures porteuses des SAGE et par les MISE(N)
- Action 11 Mettre à disposition les connaissances issues des activités de recherche & développement
- Action 12 Mobiliser les acteurs du tourisme pour la structuration d'offres touristiques locales autour des zones humides et leur promotion au niveau national
- Action 13 S'appuyer sur les études existantes pour ajuster les messages à destination du grand public

Action 1	Mettre en place un suivi évaluation de la stratégie de CESP						
Contenu	Etablir quelques indicateurs clés pour évaluer les résultats de la stratégie de CESP Sur base d'une réunion annuelle du groupe restreint sur le sujet et de bilans établis par les membres du GNZH, établir un rapport annuel de CESP.						
Responsable	MEDDTL-DEB						
Partenaires	GRZH						
Contribution aux objectifs de la stratégie de CESP	Axe 1			Axe 2		Axe 3	
	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	3.1	3.2
	X	X	X	X	X	X	X

Action 2	Conforter le réseau des Pôles relais						
Contenu	Refonder le dispositif des pôles relais sur tous les types de zones humides françaises que ce soit en métropole ou outre-mer. Conforter la visibilité du le réseau des pôles relais sur les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> recensement de l'ensemble de l'information documentaire disponible, des rencontres d'acteurs (colloques, séminaires, journées techniques ...), des animations organisées dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides, et appui à l'organisation de manifestations diffusion d'informations en direction des acteurs locaux et nationaux concernés (lettres électronique, outils web), publication d'articles dans la presse et réalisation de communiqués de presse. expertise technique opérationnelle sur leur type de zones humides (caractérisation, évaluation des impacts et des techniques de gestion, d'entretien et de restauration). 						
Responsable	MEDDTL-DEB						
Partenaires	Organismes support des pôles relais, ONEMA, Agences de l'eau , DREAL						
Contribution aux objectifs de la stratégie de CESP	Axe 1			Axe 2		Axe 3	
	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	3.1	3.2
				X	X		

Action 3	Mettre en place un observatoire national sur les zones humides						
Contenu	Définir ses missions et son positionnement à partir du travail mené par le MNHN et le constituer						
Responsable	MEDDTL-DEB						
Partenaires	MNHN, Tour du Valat et Service de l'observation et des statistiques						
Contribution aux objectifs de la stratégie de CESP	Axe 1			Axe 2		Axe 3	
	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	3.1	3.2
	X				X		

Action 4	Etablir les modalités de conduite de la mission d'animation grand public menée en partenariat avec une association						
Contenu	Définir le cahier des charges et les moyens de cette mission, notamment autour des deux sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> Diffuser une publication régulière sur le sujet (au moins semestrielle), 						

	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner la communication événementielle et les relations presse sur les zones humides, notamment pour la mise en valeur la Journée Mondiale sur les Zones Humides. 						
Responsable	MEDDTL-DEB						
Partenaires	Une association, correspondant non gouvernemental pour la CESP						
Contribution aux objectifs de la stratégie de CESP	Axe 1			Axe 2		Axe 3	
	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	3.1	3.2
	X	X	X	X	X	X	X

Action 5	Renforcer la sensibilisation des élus						
Contenu	S'appuyer sur les vecteurs existants (Salon des Maires, revues d'élus, Journée mondiale des Zones humides, sites Ramsar...), principalement avec l'angle de la valorisation des services écosystémiques rendus par ces milieux						
Responsable	SNPN, Réseau des EPTB et des PNR, Association Ramsar France						
Partenaires	Associations nationales d'élus						
Contribution aux objectifs de la stratégie de CESP	Axe 1			Axe 2		Axe 3	
	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	3.1	3.2
	X						

Action 6	Organiser l'animation territoriale des réseaux et la mise en synergie des actions entre acteurs de la préservation des zones humides et acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable						
Contenu	Etablir avec les agences de l'eau les modalités de leur implication dans l'animation territoriale des réseaux. Etablir les modalités d'échanges d'information entre le niveau national et le niveau territorial						
Responsable	MEDDTL- DEB						
Partenaires	Agences de l'eau, ONEMA et Pôles relais, réseaux d'acteurs de la préservation des zones humides et réseaux de l'éducation à l'environnement et au développement durable						
Contribution aux objectifs de la stratégie de CESP	Axe 1			Axe 2		Axe 3	
	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	3.1	3.2
	X	X	X	X	X	X	X

Action 7	Organiser et développer la formation sur les zones humides						
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une veille et une information continues sur les formations disponibles. • Analyser l'adéquation entre l'offre de formation et les objectifs poursuivis par le PNZH. • Faire une synthèse annuelle des éléments de connaissance et des techniques nouvelles à intégrer dans les formations. • Susciter l'élaboration et la mise en place de nouvelles formations. 						
Responsable	MEDDTL- DEB						
Partenaires	Ministère de l'agriculture, IFORE, ATEN, ONEMA, CNFPT, ...						
Contribution aux objectifs de la stratégie de CESP	Axe 1			Axe 2		Axe 3	
	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	3.1	3.2
			X			X	X

Action 8	Améliorer de manière partenariale l'accessibilité du portail national pour les zones humides et enrichir/consolider son contenu						
Contenu	Solliciter la mise en évidence de liens internet vers le Portail sur les sites des membres du GNZH pour le rendre accessible au sein des réseaux. Faire une réunion annuelle sur le Portail avec le groupe restreint et/ou avec le GNZH pour mettre à jour et améliorer le Portail de manière partenariale (en s'appuyant sur le comité de pilotage du Portail).						
Responsable	MEDDTL- DEB - ONEMA						
Partenaires	GNZH						
Contribution aux objectifs de la stratégie de CESP	Axe 1			Axe 2		Axe 3	
	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	3.1	3.2
	X	X	X	X	X	X	X

Action 9	Veiller à une coordination interministérielle efficace pour une prise en compte adéquate du sujet des zones humides dans l'ensemble des stratégies concernées						
Contenu	Identifier dans les différents ministères les correspondants zones humides en vue de s'assurer de la prise en compte des zones humides dans les autres politiques Organiser une réunion annuelle, notamment en lien avec l'action relative à la formation						
Responsable	MEDDTL- DEB						
Partenaires	Autres ministères						
Contribution aux objectifs de la stratégie de CESP	Axe 1			Axe 2		Axe 3	
	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	3.1	3.2
		X	X				

Action 10	Affirmer l'importance du sujet des zones humides dans les concertations animées par les structures porteuses des SAGE et par les MISE(N)						
Contenu	Identifier les sujets zone humide dans les feuilles de route de la DEB destinées aux services de l'Etat et dans les instructions relatives à l'élaboration des SAGE, en compatibilité avec les SDAGE.						
Responsable	MEDDTL- DEB						
Partenaires	DREAL de bassin / DREAL / DDT						
Contribution aux objectifs de la stratégie de CESP	Axe 1			Axe 2		Axe 3	
	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	3.1	3.2
	X						

Action 11	Mettre à disposition les connaissances issues des activités de recherche & développement						
Contenu	Réaliser une enquête auprès des équipes de recherche en France portant sur les travaux menés depuis 10 ans, les programmes en cours (descriptions et attendus, y compris collaboration au niveau européen) et les perspectives à 3 ans.						
Responsable	ONEMA et MNHN						
Partenaires	Organismes de recherche						
Contribution aux objectifs de la stratégie de CESP	Axe 1			Axe 2		Axe 3	
	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	3.1	3.2
			X				

Action 12	Mobiliser les acteurs du tourisme pour la structuration d'offres touristiques locales autour des zones humides et leur promotion au niveau national						
Contenu	Intégrer les acteurs du tourisme au GNZH Recenser les Centres nature spécialisés sur les zones humides Définir des conditions d'accès et de valorisation des ZH durables Solliciter l'intégration de visites de zones humides lors des Journées du patrimoine						
Responsable	MEDDTL - DEB						
Partenaires	Ministère du Tourisme, ODIT, Association Ramsar France, ...						
Contribution aux objectifs de la stratégie de CESP	Axe 1			Axe 2		Axe 3	
	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	3.1	3.2
				X	X		

Action 13	S'appuyer sur les études existantes pour ajuster les messages à destination du grand public						
Contenu	S'approprier les résultats de l'étude en cours sur « <i>Les représentations sociales des zones humides</i> » pour adapter les messages diffusés : <ul style="list-style-type: none"> • Sur le Portail National Zones Humides et les sites des Pôles Relais • Sur les sites des Ministères et des établissements publics (Agences de l'eau, CELRL, ONF, ONEMA, ONCFS ...) • Sur les sites des membres du GNZH 						
Responsable	MEDDTL-DEB						
Partenaires	GNZH						
Contribution aux objectifs de la stratégie de CESP	Axe 1			Axe 2		Axe 3	
	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	3.1	3.2
				X	X		